

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DES FILIERES AGRICOLES PHASE II



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL
DEVELOPMENT

COMMODITY VALUE CHAIN DEVELOPMENT
SUPPORT PROJECT PHASE II

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET N° 03 /AMI/MINADER/PADFA II/RAF/SP- BAF/SPM/2023

PAYS : CAMEROUN.

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES PHASE 2 (PADFA II).

INTITULE DE LA MISSION : Etudes techniques détaillées en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de 150 ha nets de bas-fonds rizicoles dans les départements de la Mézam (Arrondissement de Bafut) et de la Menchum (Arrondissement de Wum central), région du Nord-Ouest Cameroun, pour le compte du PADFA II.

NUMERO DE REFERENCE : A1IC0101

Le Gouvernement du Cameroun a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du **Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles Phase II (PADFA II)** et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre de la **Etudes techniques détaillées en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de 150 ha nets de bas-fonds rizicoles dans les départements de la Mézam (arrondissement de Bafut) et de la Menchum arrondissement de Wum central), région du Nord-Ouest Cameroun, pour le compte du PADFA II.**

Les services de conseil ("les services") comprennent *les études techniques détaillées d'aménagement de bas-fonds rizicoles et la réhabilitation de la piste d'accès au bas fond de Bu, dans les départements de la Mézam (Arrondissement de Bafut) et de la Menchum, (Arrondissement de Wum central).*

Le PADFA II ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services et de l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation

d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode de Sélection fondée sur les **Qualifications des Consultants (QC)** expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Obtention d'une note inférieure à 80 points sur 100 ;
- Absence du formulaire d'auto certification du FIDA pour service concerné qui soient datés, paraphés et signés.

Critères essentiels :

Les critères de présélection en vue de la constitution de la liste restreinte sont les suivants :

- I. **QUALITE DE L'OFFRE :**5 points
- II. **REFERENCES DU PRESTATAIRE :**95 points
 - Niveau d'ancienneté dans le domaine des infrastructures rurales :15 points
 - Références générales justifiées dans la conduite des études techniques des Infrastructures et des aménagements hydro agricoles :30 points
 - Références spécifiques justifiées dans les études d'infrastructures rurales, et des aménagements hydro-agricoles dans les zones de hauts Plateaux, forestière mono ou bi modale du Cameroun :50 points

Total des points :100 points

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

LE CONTENU DES MANIFESTATIONS D'INTERET (MI) :

- Une lettre de manifestation/motivation du consultant adressée à Madame la Coordinatrice Nationale du PADFA II ;
- Les références dans les missions similaires du consultant/firme ou du groupement de consultant (copies pages de signature et pages d'enregistrement des contrats similaires) ;
- Les expériences du consultant/firme.
- Formulaire FIDA d'auto-certification pour service de consultant (daté, paraphé et signé par le candidat) à retirer auprès du PADFA II.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent Appel à Manifestation d'Intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après: padfacameroun@gmail.com, le **07.FEV.2023** à **15** heures au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le **20.FEV.2023** à **15** heures.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être remises sous formes écrites (rédigées en français ou anglais en sept exemplaires, dont un original et six copies marqués comme tels, et une version desdites manifestations sur une clé USB).

Elles devront être soumises à l'adresse ci-après : Unité de Coordination et de gestion du Projet (UCGP) du PADFA II, sise à Yaoundé, au quartier Bastos, derrière l'Ambassade de Chine. Téléphone : +237 699 611 928 / 237 692 556 627. Email : padfacameroun@gmail.com; cellule de passation de Marchés ; le **20.FEV.2023** à **15h** au plus tard à l'attention de Mme la Coordinatrice Nationale du PADFA II.

Elles devront porter la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° **03** /AMI/MINADER/PADFA II/ CSPM/SPM/2023 DU **08.FEV.2023** POUR LES ETUDES TECHNIQUES DETAILLEES EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 150 HA NETS DE BAS FONDS RIZICOLES DANS LES DEPARTEMENTS DE LA MEZAM (ARRONDISSEMENT DE BAFUT) ET DE LA MENCHUM (ARRONDISSEMENT DE WUM CENTRAL) DANS LA REGION DU NORD-OUEST CAMEROUN, POUR LE COMPTE DU PADFA II ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Fait à Yaoundé, le **08.FEV.2023**


Mme Misse Marigoh
Coordinatrice Nationale